



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de VISKER  
2 Carrera de Marca-Devath 65200 VISKER

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 08 Avril 2021

**Présents** : Stéphanie BERTRANNE - Michel CAZALAS – Ludovic DANION - Jonathan DOMEK - Karine DOMEK-MIQUEU- Sabine HUYNH - Stéphane JOLY – Lionel NOGUE - Eric POIROUX – Maryse VERDOUX

**Excusés** : Marcel BOURIETTE

Compte rendu de la séance :

### Ordre du jour :

- Délibération concernant l'installation d'un éclairage public pérenne sur le parking derrière la salle des fêtes
- Vote du compte de gestion 2020
- Vote du compte administratif 2020
- Affectation du résultat de fonctionnement
- Vote des taux d'imposition communaux 2021
- Demande de subvention exceptionnelle (DINASTRO)
- Indemnités maire et adjoints 2021
- Vote du budget prévisionnel 2021
- Questions diverses

### **I – INSTALLATION D'ECLAIRAGE PUBLIC PERENNE SUR LA PARKING DERRIERE LA SALLE DES FÊTES**

Mme la Maire précise qu'un éclairage public provisoire avait été installé sur ce parking au moment de la réfection de la place, qui devait être pérennisé, mais qui est resté provisoire jusqu'à ce jour.

Le SDE nous sollicite aujourd'hui sur le devenir de cet éclairage. Un devis a été établi pour la pérennisation de l'installation, qui s'élève à 6 000 € dont 3 000 € pris en charge par le SDE (50%).

Il est donc demandé à la municipalité une participation à hauteur de 3 000 € pour une installation définitive. Proposition acceptée à l'unanimité

### **II – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020**

Mme la Maire explique que le compte de gestion, établi par Mme la trésorière, est en tous points conforme au compte administratif de la commune, et précise qu'il est soumis au vote du conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité.

### **III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Mme la Maire présente le compte administratif 2020 qui se résume comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Opérations de l'exercice	132 190,26	164 288,59	<b>32 098,33 €</b>
	Report N-1		156 860,22	<b>188 958,55 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Opérations de l'exercice	153 309,95	169 800,10	<b>16 490,15 €</b>
	Report N-1	30 270,20		<b>- 13 780,05 €</b>
	Restes à réaliser		7 002,00	- 6 778,05 €
<b>ENSEMBLE</b>				<b>182 180,50 €</b>

Eric POIROUX soumet ce compte administratif au vote : approuvé à l'unanimité

### **III – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Mme la Maire propose d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement ( 188 958,55 €) :

- Résorption du déficit d'investissement : 6 778,05 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 182 180,50 €

Approuvé à l'unanimité

### **IV – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX**

Mme la Maire rappelle les taux communaux en vigueur pour l'année 2020 :

Taxe foncière Bâti (TFB) : 7%

Taxe Foncière non bâti (TFNB) : 56,81 %

Elle précise que, suite à la suppression de la taxe d'habitation, la compensation sera faite à l'euro près par un transfert d'une partie de la part départementale de la TFB.

Mme la Maire propose, compte tenu de la situation sanitaire actuelle et des difficultés financières qu'elle engendre, de ne pas augmenter pour cette année les taux d'imposition communaux.

Eric rappelle toutefois que les subventions communales sont minorées si l'effort fiscal de la commune est nul.

Il rappelle aussi qu'il avait été décidé, lors de la précédente mandature, d'augmenter régulièrement mais peu nos taux d'imposition pour ne pas avoir à le faire de façon brutale, et donc plus importante, ponctuellement.

Il précise cependant qu'il est en accord avec le fait de ne pas pénaliser davantage les ménages cette année, compte tenu du contexte actuel.

Proposition approuvée à l'unanimité.

### **V – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (DINASTRO)**

Mme la Maire explique la demande qu'elle a reçue de l'association :

La toiture du bâtiment (observatoire) demande à être refaite, avec les contraintes liées à l'ouverture partielle de ce toit.

Un premier devis a été réceptionné par l'association, qui s'élève à 2 500 €.

Ce budget représente, pour l'association, la totalité de sa trésorerie actuelle. L'association demande donc une aide financière de la part de la municipalité, qui permettrait de refaire cette toiture sans mettre en péril les finances de l'association.

A la demande de Ludovic, Mme la Maire précise que l'association dispose d'un bal emphytéotique, c'est-à-dire que le bâtiment, qui appartient à l'association, est implanté sur un terrain mis à disposition par la commune.

Elle précise aussi que l'association a bénéficié d'une aide de la commune au moment de la construction du bâtiment, mais aussi lors des aménagements qui ont suivi, notamment la réalisation de l'assainissement.

Lionel demande quel est l'intérêt de cette association pour la commune : outre le fait qu'il s'agit d'une association, qui amène de la vie dans le village, DINASTRO a aussi une démarche pédagogique, de part son ouverture ponctuelle aux scolaires, et participe au rayonnement du village, notamment lors des Nuits des étoiles, qui amènent à VISKER un public qui ne connaît pas le village.

Après discussion, il est décidé, à l'unanimité, d'accorder à DINASTRO la subvention initialement prévue l'an dernier pour le Comité des Fêtes, soit 1 900 € : en effet, compte tenu du contexte sanitaire, la fête du village n'a pas pu avoir lieu l'an dernier, donc cette subvention n'a pas été versée. Et il y a fort à parier, malheureusement, que les circonstances soient les mêmes cette année.

## **VI- INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS**

Après avis des intéressés, il est proposé de ne pas augmenter les indemnités du maire et des adjoints.

Rappel des indemnités en vigueur :

Maire : 300 € / mois

Adjoint : 100 € / mois chacun

Mme la Maire rappelle par ailleurs que ces indemnités, après déduction de l'aide de l'Etat, coûtent à la commune seulement 2 800 € / an.

Proposition acceptée à l'unanimité

## **VII – VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2021**

Mme le Maire présente ce budget qui se résume ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>346 756,50 €</b>	dont 182 180,50 € excédent reporté
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>221 063,32 €</b>	dont 6 778,05 déficit reporté
<b>ENSEMBLE</b>	<b>581 599,87 €</b>	

Le détail de ce budget est consultable en mairie.

Approuvé à l'unanimité

Pour être affiché le 09 avril 2021 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Visker  
le 9 avril 2021.

La Maire  
Maryse VERDOUX

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Visker, Htes-Pyrénées. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VISKER' at the top and '65 (Htes-Pyrénées)' at the bottom. A signature in black ink is written over the stamp.